

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Denis TAVEL (Maire).

Présents : Denis TAVEL (Maire), Stéphane BATISSE, Françoise BUISSET, Jean-Marc MICHON, Denise RANDU (Adjoints), Dominique BERNARD, Jean-Christophe DONARD, Emmanuelle FOURÉ-DELORME, Françoise GAGNEPAIN, Éric MERCADO, Magali PONSOT (arrivée à 20 :44), Yohann REVEL, Marie-Christine TEPPE, Chloé VIARD, Jamel YANTOUR.

Absents ou excusés : Franck GAUDET (Procuration donnée à Denis TAVEL), Stéphanie DUCROZET, Mélynda CORDON (procuration donnée à Françoise BUISSET), Julien VERCHERE (procuration donnée à Jean-Marc MICHON).

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de procurations : 3

Nombre de suffrages exprimés : 18

Date de la convocation : 11 octobre 2024

Emmanuelle FOURÉ-DELORME a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Revalorisation des tarifs d'utilisation de la salle polyvalente au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la modification des tarifs selon le tableau ci-après, et précise les dispositions suivantes :

- location jour de semaine, soit du lundi au jeudi : 25% de réduction (jour férié = dimanche)
  - 2<sup>ème</sup> jour de location consécutif (ou plus) : - 10 % sur le coût global de la location (hors vaisselle)
  - Forfait vaisselle : 1€ par personne (Certinois) et 1,70€ par personne (Extérieurs) ; et si plus de 150 personnes, forfait de 150€ (Certinois) ou 255€ (Extérieurs).
  - location de la petite salle pour réunion sans repas : 20€/heure (Certinois) et 25€ (Extérieurs), 4h maximum
  - Pas de changement des tarifs pour le remplacement de la vaisselle cassée ou perdue (voir le tableau)
  - L'option ménage comprend uniquement le lavage du sol :
    - Grande salle + bar + chambre froide : 70.00 euros
    - Petite salle : 30.00 euros
    - Cuisine : 50.00 euros
  - 4 chèques de caution de 250€ sont demandés :
    - Un chèque sera conservé par la mairie si le ménage n'est pas satisfaisant ;
    - Si l'extérieur, autour de la salle polyvalente et sur le parking n'a pas été nettoyé (mégots de cigarettes, canettes, papiers...) ;
    - Si quelque chose dans la salle est détérioré (porte, table, chaise...);
    - Si le rideau de la scène est décroché ou abîmé.
  - Si le contrat de location n'est pas retourné en Mairie dans un délai d'un mois, le locataire sera considéré comme renonçant à sa réservation. Tous les documents devront être établis au nom et domicile du locataire et remis en mairie.
  - Le nombre de personne admis dans la grande salle n'excédera pas 350 et 70 dans la petite salle.
  - Il est possible de louer la sono et la vidéo, pour un montant de location de 100,00 euros.
- Un chèque de caution de 1 000,00 euros sera également à fournir à cet effet.

→ Ces dispositions entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

→ Le règlement d'utilisation de la salle polyvalente, en date du 19/12/2019 reste en vigueur.

	Associations, entreprises ou Habitants Certines	Locations extérieures
1) Grande salle +bar + chambre froide	385,00 €	642,00€
2) Petite salle	137,00 €	235,00€
3) Grande salle+ petite salle + bar + chambre froide	433,00 €	728,00€
4) Cuisine	86,00 €	142,00€
Vaisselle	0,10 €	0,17 €

### Tarif casse vaisselle

Articles	Prix facturé
Assiette	3,50 €
Carafe	8,50 €
Coupe à sorbet	3,50 €
couteau	3,00 €
cuillère à café ou à soupe	1,50 €
Fourchette	2,50 €
Pichet	8,00 €
Plateau	20,00 €
Tasse	2,00 €
soucoupe	1,50 €
Tire bouchon	12,00 €
verre	2,50 €
Verseuse	30,00 €

Si casse ou disparition des plats (cuisine ou service) ou électro-ménagers suivants : Appareil à saucisses, percolateur et machine à café, facturation sur devis.

Délibéré en séance du 17 octobre 2024.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire, Denis TAVEL



# Acte à classer

DE17102024\_59

<b>1</b> En préparation	<b>2</b> En attente retour Préfecture	<b>3</b> > AR reçu <	<b>4</b> Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-10-21T10-16-40.00 ( MI256352372 )

Identifiant unique de l'acte : 001-210100699-20241021-DE17102024\_59-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Revalorisation tarifs salle polyvalente au 1er janvier 2025

Date de décision : 21/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 59.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 21/10/24 à 10:16

Date 21/10/24 à 10:16

Date 21/10/24 à 10:23

Par TAVEL Denis

Par TAVEL Denis